

## 3.1.1. Plan de prévention dopage

# UNE STRATÉGIE STRUCTURÉE AUTOUR DE 4 AXES COMPLÉMENTAIRES

## 1- Eduquer

- Sensibiliser dès le début du parcours sportif
- **Priorité aux futurs joueurs professionnels & joueurs EDF : Pôles et Centres de formation**

## 2- Former

- **Structurer une communauté antidopage**
- **Former et mobiliser les correspondants intégrité** comme **relais antidopage** notamment par une journée d'échange sur les thématiques de l'intégrité à la FFBB

## 3 - Informer et diffuser

- Assurer une diffusion homogène sur tout le territoire
- **Mobiliser** ligues, comités et structures fédérales
- Faciliter l'accès aux ressources antidopage

## 4- Responsabiliser et accompagner

- **Encourager l'engagement des clubs et licenciés**
- Développer les bons réflexes
- Accompagner les sportifs dans la durée

# LEVIERS PRIORITAIRES DE DÉPLOIEMENT

## **Structurer un réseau de relais antidopage**

- Correspondants intégrité dans les clubs professionnels
- Responsables centres de formation
- Médecins & paramédicaux

## **Développer les compétences**

- Formation au rôle d'escorte
- Formation aux procédures antidopage

## **Mise en place d'une Journée intégrité FFBB**

- Intervention DAJI
- Thématiques : Dopage / Paris sportifs / Signalement

## **Déploiement territorial**

- Aujourd'hui, seulement 3 éducateurs agréés Agence Française de Lutte contre le dopage (objectif : 1 minimum / région)

## **Suivi renforcé**

- Actions auprès des centres de formation et des EDF (séniors et jeunes)
- Continuité des formations dans le temps
- Suivi des sportifs post procédure disciplinaire

# PUBLICS CIBLES DU PLAN DE PRÉVENTION

## 1- Sportifs

- Jeunes (Pôles espoirs, Centres de formation, Pôle France)
- Equipes de France 5x5 et 3x3 (jeunes et séniors)
- Joueurs et joueuses professionnels
- Joueurs et joueuses dans les groupes cible et de contrôle
- Sportifs ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire

## 3- Acteurs institutionnels et officiels

- Escortes /Correspondants intégrité

## 2- Encadrants et entourage

- Entraîneurs
- Arbitre
- Personnel médical et paramédical
- Agents sportifs

## 4- Structures territoriales

- Clubs
- Ligues régionales
- Comités départementaux

# CALENDRIER

Actions	Déploiement Sur la période 2026/2032
Campagne sensibilisation EDF sénior et jeunes	Tous les étés
Sensibilisation annuelle journée médicale	En mars, chaque saison
Sensibilisation centres de formation et Pôles Espoir	Tout au long de la saison (planning établi avec les clubs, la LNB & la LFB)
Réunions annuelles correspondant intégrité/ formation escorte	En mars, chaque saison
Intégration module Antidopage Arbitre/entraîneur/ Agents sportifs	Rentrée 2027
Sensibilisation et formation joueurs professionnels – mise en place système régulier d’information	A partir du 2 <sup>e</sup> semestre 2027 En collaboration avec la LNB & la LFB
Déploiement LR /CD – campagne d’information clubs et licenciés	Saison 2030/2031

## **3.1.4. Demande de remise de peine**

# Demande de remise de peine

## Contexte :

- Licencié disciplinairement sanctionné par la Commission Fédérale de Discipline pour des faits d'atteinte sexuelle sur une licenciée FFBB de plus de 15 ans commise par un majeur ayant autorité sur la victime
    - Sanction notifiée le 8 novembre 2022 : **interdiction de se licencier** à la Fédération Française de Basket-Ball pour une durée de dix (10) ans dont cinq (5) ans avec sursis (*16 novembre 2022 au 15 novembre 2027 inclus*) ;
  - Réouverture du dossier disciplinaire un an plus tard pour donner suite à la communication de **nouveaux éléments** par le licencié :
    - **Effacement de son bulletin N°2** au casier judiciaire par ordonnance (mai 2023) ;
    - **Délivrance d'une carte professionnelle** ;
  - Décision réformée par la Commission Fédérale de Discipline : **interdiction de se licencier** à la Fédération Française de Basket-Ball pour une durée de quatre (4) ans fermes, assortie de quatre (4) ans avec sursis (*16 novembre 2022, sa peine ferme s'établira jusqu'au 15 novembre 2026 inclus*)
- ✓ 1<sup>ère</sup> demande de remise de peine étudiée lors de la réunion du Bureau Fédéral du 6 juin 2025 → **REFUS**
- ✓ **Le licencié répond aux conditions relatives à une demande de remise de peine (annexe 5 du RDG)**

## Demande justifiée par :

- Suite à un accident de travail, inaptitude pour exercer son activité professionnelle ;
- Souhaite s'engager à nouveau dans un club qui lui a adressé une promesse d'embauche et donc prendre une licence dès cet été.

Avis CFD : **favorable compte tenu de l'effacement du bulletin n°2**

*Document de travail*

## **3.1.5. Mesures administratives conservatoires**

	Faits	Procédure	Proposition
1	<p>Licencié FFBB de <b>49 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Jouer</i> », « <i>Entraîner une équipe</i> » et « <i>Arbitrer 5x5 ou 3x3</i> » :</p> <p><b>Fait l'objet d'un arrêté d'exercer en urgence pour des faits de violences psychologiques commis, de façon répétée, à l'encontre de licenciées FFBB mineures placées sous son autorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportements humiliants;</li> <li>• Cris répétés;</li> <li>• Gestes menaçants;</li> <li>• Pression psychologique;</li> </ul>	<p><u>28/04/2026 :</u></p> <p>Adoption d'une mesure de police administrative de 6 mois, <b>du 28 avril 2026 au 27 octobre 2026</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction d'exercer les <b>fonctions d'animation, d'encadrement et d'enseignement</b> mentionnées par le code du sport ;</li> <li>• Interdiction d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportifs;</li> </ul> <p>→ <b>Procédure administrative en cours.</b></p>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026 ET Interdiction de renouvellement de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 27 octobre 2026</b></p>
2	<p>Licencié FFBB de <b>47 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: «<i>Entraîner une équipe</i>» et « <i>Officier hors arbitrage</i> » ; Il est également directeur sportif et vice-président du club.</p> <p><b>Réception d'un signalement pour des faits de harcèlement sexuel et moral à l'encontre d'une licenciée FFBB majeure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi de messages à caractère sexuel ;</li> </ul>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signalement</b> effectué auprès de la <b>Cellule Signal-Sport</b> et transmission au <b>SDJES</b> compétent ;</li> <li>• <b>Enquête administrative en cours</b> auprès du <b>SDJES</b> compétent;</li> <li>• <b>Un article 40 a été effectué par le SDJES.</b></li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026 ET Interdiction de renouvellement de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 06 novembre 2026</b></p>
3	<p>Licencié FFBB de <b>80 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: «<i>Jouer</i>», « <i>Diriger</i> » et « <i>Arbitrer 5x5 ou 3x3</i> » ; Il est également élu d'un Comité Départemental.</p> <p><b>Réception d'un signalement pour des propos sexistes à caractère sexuel tenus à l'encontre de licenciées FFBB mineures, stagiaires arbitres, durant l'Examen Arbitre Départemental (EAD).</b></p>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signalement</b> effectué auprès de la <b>Cellule Signal-Sport</b>;</li> <li>• <b>Ouverture d'un dossier par le SDJES</b> compétent ;</li> <li>• <b>Suspension par le Comité Départemental de toutes ses fonctions liées à l'arbitrage ;</b></li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p>

# Recours gracieux

	Faits	Procédures	Argumentaire	Proposition
1	<p>Licencié FFBB de <b>25 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « Jouer », et « Arbitrer 5x5 ou 3x3 » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A fait l'objet d'un contrôle de l'honorabilité en sa qualité d'éducateur le <b>31 octobre 2025</b> ;</li> <li>Le résultat de ce contrôle fait apparaître une <b>infraction</b> spécifiée à l'article L. 212-9 du code du sport, <b>non définitive</b>.</li> </ul> <p><b>Adoption d'une mesure de police administrative de 6 mois, du 23 février 2026 au 22 août 2026</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction d'exercer les <b>fonctions d'animation, d'encadrement et d'enseignement</b> mentionnées par le code du sport ;</li> <li>Interdiction d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportifs;</li> </ul>	<p><u>BF du 10/042026 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure administrative conservatoire de suspension temporaire de licence FFBB <b>jusqu'au 30 juin 2026 puis interdiction de renouvellement de licence jusqu'au 22 août 2026</b></li> <li><b>Procédure administrative en cours</b> auprès du SDJES ;</li> <li>Une procédure pénale est ouverte.</li> </ul>	<p><u>30/04/2026: Demande de reprise de licence du père du licencié</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne conteste pas la mesure de police administrative qui interdit à son fils d'entraîner et d'arbitrer ;</li> <li>Il n'a à ce jour pas été reconnu coupable et est donc présumé innocent;</li> <li>Il sollicite la reprise d'une licence pour que son fils puisse jouer la fin de saison</li> </ul>	<p><b>Maintien de la mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026 ET Interdiction de renouvellement de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 22 août 2026</b></p>
2	<p>Licencié FFBB de <b>22 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « Jouer » et « Entraîner une équipe » ;</p> <p><b>Réception d'un signalement pour des comportements à l'encontre de plusieurs licenciées mineures :</b></p> <p><b>- Echange de messages ; invitation à voir des matches</b></p>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Signalement effectué auprès de la Cellule Signal-Sport;</b></li> <li>Mesure administrative conservatoire de suspension temporaire de licence FFBB <b>jusqu'au 30 juin 2026 puis interdiction de renouvellement de licence jusqu'au 22 août 2026</b></li> <li><b>Procédures administrative et judiciaire en cours ;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Auditions côté administratif</li> </ul> </li> <li><b>Article 40 effectué par le SDJES ;</b></li> </ul>	<p><u>06/05/2026 : Audition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indique qu'il n'est pas entraîneur d'équipe féminine ;</li> <li>Reconnait avoir parlé par messages avec des licenciées mineures « <i>mais uniquement de basket</i> »;</li> <li>Conteste le caractère inapproprié des messages;</li> <li>Reconnait avoir eu, il y a 2 ans, une relation avec une licenciée mineure « sans pour autant qu'il ait de problème »</li> </ul>	<p><b>Maintien de la mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p>